



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 57052

## Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports sur l'évolution du service civique. Créée en 2010, l'Agence du service civique a su développer de nombreuses actions en faveur des jeunes. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour pérenniser ce dispositif.

## Texte de la réponse

Le Président de la République s'est clairement engagé à ce que d'ici 2017, 100 000 jeunes puissent réaliser une mission de service civique. A terme ce sont tous les jeunes qui le souhaitent qui doivent pouvoir s'engager dans une démarche citoyenne, notamment grâce au service civique. C'est pourquoi dans le cadre des débats relatifs au projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire, un amendement visant à permettre au groupement d'intérêt public « agence du service civique » de continuer à exister au-delà de la limite de cinq ans initialement prévue dans la loi de 2010 a été adopté. La prolongation du groupement pour une durée indéterminée témoigne ainsi de l'importance accordée à la pérennisation du dispositif. Par ailleurs, et pour accompagner la montée en charge du dispositif souhaitée par le gouvernement, le Président de l'agence du service civique, François Chérèque, a remis le 11 juillet 2014r un rapport comprenant 29 propositions à la ministre chargée de la jeunesse.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Schneider](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57052

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** Femmes, ville, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Ville, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 juin 2014](#), page 4633

**Réponse publiée au JO le :** [11 novembre 2014](#), page 9545